

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N° 2024_026

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 22	Votants 26
Date de Convocation	Vendredi 22 mars 2024		
Séance du	Vendredi 29 mars 2024		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire.</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI — H. BARBAROS — Ch. QUEYRAT — J.Ch. VERGEYNST — A. CORDERO — G. CASAS — F. PLUJA — D. CREN — C. BALDO — A. BERNARD — A. LOPEZ — J.M. THOBOIS — P. DONOT — E. BREBION — T. RENARD — P. MARECHAUX — M. MARTIN — N. COLELLA — M. SANDRAS-MACH — J. BADIE — P. WADIIH — E. MARTIN.</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : C. LEVY à A. CORDERO — A. BAUER à J.Ch. MORICONI — V. GUILLEMIN à C. QUEYRAT — A. LE MOIGNE à F. PLUJA.</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : F. PORTELA.</p> <p>Secrétaire de séance : H.BARBAROS.</p>			

OBJET : Cession du local commercial situé 44bis avenue de l'Hôtel de Ville

VU l'avis de France Domaine en date du 3 février 2023 d'un montant de 1 450 € le m² pour le local, soit 263 900 €, et de 5 000 € la place de stationnement, soit 45 000 € pour les neuf places, soit un montant total de 308 900 €, arrondi à 309 000 €.

La commune est propriétaire du local commercial (parcelles cadastrées AM n°127 et 128), situé en rez-de-chaussée de l'immeuble les Senyora, sis 44bis avenue de l'Hôtel de Ville, d'une contenance totale de 182 m². Maître COMMES, notaire associé de l'office notarial de Pollestres, actuel locataire de ce local souhaite acquérir ce bien.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de céder ce local (parcelles cadastrées AM n°127 et 128), situé 44bis avenue de l'Hôtel de Ville, en rez-de-chaussée de la résidence Senyora, d'une contenance de 182m² ainsi que des neuf places de stationnement, à Maître COMMES, pour un montant de 263 900 €, suite à l'avis de France Domaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** la cession du local notarial (parcelles cadastrées AM n°127 et 128), situé 44bis avenue de l'Hôtel de Ville, en rez-de-chaussée de la résidence Senyora, d'une contenance de 182m² ainsi que les neuf places de stationnement, à Maître Clément COMMES, pour un montant total de 263 900 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Mis en ligne le 9/04/2024

Le Maire
Jean-Charles MORICONI




REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E-legalite.com